



n° 46 - Janvier 2026

# Bulletin municipal



# Sommaire

2 MOT DU MAIRE

3 à 12 VIE COMMUNALE

13 à 16 SICTOM SUD ALLIER

17 à 18 TRAVAUX COMMUNAUX

19 à 21 ECOLE COMMUNALE

22 à 30 ASSOCIATIONS

- APE
- Amicale Laïque
- Anciens combattants
- Biozat Tennis de table
- Club du 3<sup>ème</sup> âge
- Chasse
- Comité des fêtes
- Théâtre des 3 Roues
- Théâtre Enfants
- West Dance Story
- Sapeurs Pompiers

31 à 33 ANIMATION COMMUNALE

34 VIE ÉCONOMIQUE

35 à 37 COMCOM SPSL

ETAT CIVIL

38 NUMÉROS UTILES

# Calendrier des manifestations

DE JANVIER À AOÛT 2026



OUVERT À TOUS

## Maison des associations

- **VENDREDI 10 JANVIER : 11H**  
Vœux du Maire,  
Accueil des nouveaux Habitants  
Concours des Maisons Fleuries  
Municipalité
- **SAMEDI 17 ET 24 JANVIER**  
Tri des noix  
Municipalité / Bénévoles
- **SAMEDI 28 ET 29 MARS**  
Concours  
de chiens de chasse sur lièvre  
Société de Chasse
- **LUNDI 6 AVRIL**  
Chasse aux oeufs  
Municipalité
- **DIMANCHE 12 AVRIL**  
Banquet de la chasse  
Société de Chasse
- **SAMEDI 6 JUIN**  
Cyclo Parade  
Théâtre Enfants
- **SAMEDI 20 JUIN**  
Fête de la musique  
APE
- **DIMANCHE 28 JUIN**  
Méchoui  
Société de Chasse
- **DIMANCHE 5 JUILLET**  
Brocante  
Comité des Fêtes

## La Grange

**SAMEDI 19 FÉVRIER**

Concours de Belote

Club 3<sup>ème</sup> âge

**DIMANCIHE 1<sup>ER</sup> MARS**

Loto

APE

**SAMEDI 7 MARS**

Concours de Belote

Société de Chasse

**SAMEDI 14 MARS**

Soirée Irlandaise. Pub Saint-Patrick

Comité des Fêtes

**DIMANCIHE 22 & SAMEDI 28 MARS**

Spectacle Théâtre Enfants

Théâtre Enfants

**SAMEDI 4 AVRIL**

Soirée Années 80

Comité des Fêtes

**DIMANCIHE 19 AVRIL**

3<sup>ème</sup> marché de potiers

Municipalité

**VENDREDI 1<sup>ER</sup> MAI**

Repas des Aînés

Municipalité / Comité des Fêtes

**JEUDI 7 MAI AU DIMANCIHE 17 MAI**

Festi'Théâtre

Théâtre des 3 Roues

**SAMEDI 30 MAI**

Spectacle & Kermesse de l'école

Ecole/APE

**SAMEDI 6 JUIN**

Bal Country

West Dance Story

**SAMEDI 22 & DIMANCIHE 23AOÛT**

Fête Patronale

Municipalité / Associations

Responsable de la publication : Maire de Biozat Conception et impression : ebCréa. Crédits photos : associations et mairie de Biozat, J.-M. Sabatier, G. Lévêque, E. Fragnon, J. Bernard.

Contact : Mairie de Biozat.

Tél. 04 70 56 54 97 - contact@mairiebiozat.fr / www.commune-biozat.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 13h-17h et samedi 9h-12h.

Permanence Maire / Adjoints : samedi matin 10h-12h ou sur rendez-vous

Bibliothèque municipale : horaires d'ouverture de la mairie - Accueil par Aline le jeudi : 13h30-16h (*fond renouvelé 3 à 4 fois/an*)

## "Fin de mandat annoncée"

« Le mandat a commencé dans le confinement, il se termine dans la confusion. Six années auront suffi à concentrer presque toutes les crises possibles : sanitaire, sociale, environnementale, économique, géopolitique... et celles qu'elles ont engendré : politique, institutionnelle, démocratique. »

Je reprends les propos tenus par l'Association des Maires lors de son 107<sup>ème</sup> congrès en novembre dernier, qui décrivent bien l'intensité de ce mandat, dans toutes les communes, petites et grandes. Mais revenons à Biozat. **Je vous propose de regarder rapidement dans le rétroviseur...**

**2020 :** nous nous remettons tout juste du grave incendie qui a détruit bâtiment technique et matériel. Tout est à reconstruire... et un nouvel intrus s'invite le 16 mars, le Covid : confinement, report d'installation du Conseil Municipal, école, réunions en distanciel, vie associative en berne... L'école, comme la cantine, ré-ouvriront leurs portes seulement le 2 juin ! Nous perdrons de nombreux aînés dans des conditions d'isolement intenables ! Durant l'été, nous procédons à l agrandissement de la maternelle et en fin d'année, les anciens ateliers sont désamiantés et démolis. Les nouveaux ateliers commencent à sortir de terre, avec les aléas du chantier... La fibre est également arrivée dans le bourg, tout comme le city stade.

**2021 :** une année encore incertaine sur le plan sanitaire (port du masque, visioconférence, mise en place de la vaccination, protocole sanitaire), pas de vie associative au cours des 6 premiers mois, mais la construction des ateliers s'achève tout de même en fin d'année.

L'école avec ses 111 élèves, se porte bien et se voit dotée de nouveaux équipements numériques. L'APE voit le jour. La vie associative a repris au cours du second semestre. La première cueillette de noix est organisée. La commune s'engage dans le soutien numérique. Première réunion de rencontre en mars, avec le masque !

**2022 :** les masques sont toujours là, avec de nouvelles vagues de Covid qui se succèdent. Le recensement nous annonce 924 habitants (+ 11,8 % / 2016). Nouveau coup de massue : la guerre en Ukraine, déclenchée le 24 février, qui, du coup, remise l'épidémie au second plan. Le 11 mars, action poignante de la population et des enfants de notre école en soutien aux Ukrainiens. Les conséquences du conflit ne se font pas attendre : flambée du prix de nombreuses matières premières dont l'électricité !

Et pour couronner le tout, la grêle s'invite le 4 juin et touche 90 % des toitures de la commune, avec plus ou moins de dégâts (certaines ne sont pas encore totalement réparées à ce jour). La vie associative a repris, avec un Comité des Fêtes renouvelé. Mais, notre café, le Voltigeur, qui avait été repris à l'automne 2020, par Mme Dumontier, ferme ses portes. La fibre est arrivée aux Cluzeaux et à Martinges.

**2023 :** Nous commençons à parler de PLU, nous démolissons la salle préfa, comme nous l'appelions et nous réfléchissons à un projet de nouvelle salle, en remplacement de cette dernière. Nous nous positionnons pour racheter la Licence IV du commerce et nous réfléchissons à l'engagement de la commune pour sauver notre dernier commerce.

Nous poursuivons, avec des bénévoles, l'accompagnement numérique de la population volontaire. Notre cantine s'engage pour des repas de qualité. Une mutuelle santé citoyenne est proposée à la population. Mairie et Grange voient leur extérieur rafraîchi.

**2024 :** Année noire où nous enregistrons de nombreux décès de personnes chères dont certaines avaient été engagées dans la commune. Nous avançons sur notre projet de reprise du commerce. Fin de la formation numérique, dommage ! Notre bibliothèque devient toujours plus conviviale et active ; notre cabinet infirmier se renouvelle. La nouvelle salle (elle s'appellera « Maison des Associations ») sort de terre en octobre ; la caserne des pompiers retrouve une nouvelle jeunesse ; les petits travaux à l'église s'éternisent...

**2025 :** Climat politique national plus qu'incertain... Elections, pas élections ? Budget 2026 ? Mais il faut tout de même avancer. Fin de travaux annoncée : pour la caserne des pompiers, réappropriée par les équipes ; pour le commerce ouvert par Mme Bego, à qui nous souhaitons pleine réussite ; pour la Maison des Associations qui sera mise à disposition dès la rentrée des vacances de Noël ; pour le PLU, bien avancé, qui devrait être adopté début 2026.

**Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont œuvré à mes côtés au cours de ces 6 années quelque peu compliquées :** les élus, bien sûr, chacun dans leur propre mission, les employés communaux qui « font tourner la machine » (une pensée particulière pour Véronique, notre Secrétaire générale de Mairie, avec qui j'ai travaillé quotidiennement), les nombreux bénévoles qui oeuvrent souvent dans l'ombre mais nous ont beaucoup aidés, les enseignants de l'école avec lesquels j'ai toujours avancé de concert, les associations que j'ai toujours soutenues et qui sont le poumon de notre village et enfin, vous tous, Biozatoises et Biozatois, avec lesquels j'ai pu tisser des liens d'amitié.

Je souhaite un très bel avenir pour notre commune !

**Je vous donne rendez-vous à notre cérémonie des Vœux qui se tiendra le samedi 10 janvier à 11h, à la Maison des Associations.** Cérémonie au cours de laquelle nous accueillerons les nouveaux habitants et nous récompenserons les lauréats des Maisons Fleuries.

Dans l'attente, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

*Noëlle Seguin*

## Le Bistrot ANDREA a ouvert ses portes le 15 octobre dernier



*Côte à côte, Mme Léontine Blancon, propriétaire du café et gérante de 1988 à 1995, et Mme Nathalie Bego, gérante actuelle du Bistrot Andrea)*

Après un véritable « parcours du combattant », tant côté Mairie que côté Gérance (arcanes administratives, durée des travaux, aléas divers et variés), le commerce a enfin redémarré.

### Le Voltigeur devient Bistrot Andrea.

N'hésitez-pas à venir découvrir ce nouveau lieu de partage et de rencontres dans des locaux achetés et rénovés par la municipalité et agréablement décorés par Mme Bego, gérante !

Cette dernière a bien voulu se prêter au jeu de l'interview d'Annick et Françoise.

« Je viens m'installer dans la région pour me rapprocher de ma famille et voir grandir ma petite fille Andréa. Après avoir tenu un restaurant en Espagne puis un bar de village vers Aix en Provence, l'ouverture d'un bar et multiservices à Biozat m'enthousiasme.

Tout se met en place progressivement. Nous proposons d'ores et déjà du pain et des viennoiseries livrés par une boulangerie de Randan, de l'épicerie de dépannage, le journal (la Montagne), du miel (Le Rucher de Biozat), des laitages (Cognat-Lyonne), fromages de chèvre (Bellenaves), St-Nectaire, sandwichs.

La restauration se mettra en place petit à petit. Laetitia (ma belle-fille et maman d'Andrea) vous accueille côté épicerie et moi-même assure plutôt côté bar. Nous communiquons via Facebook ou Intramuros. Mais n'hésitez-pas à nous appeler pour tout renseignement ! »

Tél. 06 73 30 27 02 (épicerie) / 07 81 41 06 55



## Bilan financier de l'opération.

- Acquisition bâtiments par la Commune : 95 000 €  
+ (frais) via l'EPF Auvergne 1 680 €

Règlement étalé sur 10 ans (1<sup>ère</sup> annuité payée en 2025), zéro % d'intérêt (dispositif « soutien dernier commerce »).

Un bail commercial (3-6-9) a été signé avec M<sup>me</sup> BEGO, à l'étude de Me Monteillet. Le montant du loyer est établi à 800 €/mois pour les 3 premières années (gratuité des 6 premiers mois).

- Travaux \* engagés dans le commerce : 87 778 €

(Mise aux normes de l'électricité ; isolation totale anti-feu ; changement huisseries ; plâtrerie-peinture ; changement compteur d'eau ; chauffage électrique...)

### Subventions perçues :

- ANCT (Aide au dernier commerce) : 20 468 €
- Département : 29 762 €

### soit un reste à charge

pour la commune (autofinancement) de : 37 548 €

- Travaux \* engagés dans l'appartement : 68 425 €

Isolation totale des murs, chauffage électrique, salle de bains, aménagement cuisine,...)

### Subvention perçue :

- Département : 11 307 €

### soit un reste à charge

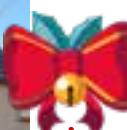
pour la commune (autofinancement) de : 57 118 €

Un retour de TVA est attendu à hauteur de : 20 325 € en 2026

\* Montant des travaux TTC



Inauguration du Bistrot Andrea, le 13 décembre dernier, en présence de M. le Sous-Préfet, M. le Député, MM. les Sénateurs, Mme et M. les Conseillers Départementaux et les élus de la commune.



Les bons de Noël de la Municipalité, offerts aux personnes âgées pourront être aussi utilisés au Bistrot Andrea.

Si vous ne trouvez pas ce que vous souhaitez, faites votre commande auprès de Nathalie ou Laetitia et vous serez informés dès qu'elle sera prête !

## Un peu d'histoire autour de notre dernier café

En mairie, nous sommes remontés à 1971... Quelques uns d'entre vous se souviennent peut-être encore des anciens gérants ? Daniel Guétaud m'a aidée à remonter encore plus loin.



Avant l'électricité, dans les années 20, c'était le restaurant de la Poste (Bouton).

Dans les années 30, c'était le café Roussel-Bouton.

Lucien Roussel avait épousé Lucienne Bouton avec laquelle il tenait le « **café restaurant de la Poste** » qui faisait également huilerie, parquet salon, dépôt de matériaux de construction et transport de voyageurs.

Lucien Roussel, ancien combattant de la grande guerre, a été Maire de 1936 à 1942. Il est mort en fonction. Dans les années 40, Lucienne a continué les activités de vin, café, épicerie et huilerie.

On trouve ensuite Félicie Roussel, sans doute la fille... A partir des années 50, c'est donc Carmen, Veuve Vacher qui tient huilerie et café.



1936



Années 50 - Restaurant de la Poste

Precisons par ailleurs que, jusque dans les années 80, Biozat comptait un autre café dans le bourg au 51 grande rue (*chez Jeannine*) et un à Martinges (*Camille Pouzier / Roger-Pierre Clarysse*). Et encore un peu plus loin dans le temps (années 70), un 3<sup>ème</sup> café hôtel restaurant se tenait aussi au 29 grande rue (*propriété Chassaing tenu en dernier par M. et Mme Imbault*).

Début de gérance	Fin	Nom du/de la gérant(e)	Nom de l'établissement
?	05/1971	Mme VACHER Carmen	<i>Pas de nom sur la licence</i>
06/1971	06/1976	Mme GOUMY Simone	<i>Pas de nom sur la licence</i>
07/1976	06/1988	M. LOISON Paul	<b>Café de la Poste</b>
07/1988	01/1996	MME BLANCON Léontine	<i>Café de la Poste</i>
02/1996	12/2002	M. BLANC Gilbert	<i>Café de la Poste</i>
01/2003	03/2004	M. DEVORSINE Philippe et Laurie	<b>Le Voltigeur</b>
04/2004	12/2004	Mme DEVORSINE Laurie	Le Voltigeur
01/2005	09/2020	Mme SIEKANIEC Michelle	<i>Le Voltigeur (multiservices)</i>
10/2020	10/2022	Mme DUMONTIER Annick	<i>Le Voltigeur</i>
10/2025		Mme BEGO Nathalie	<b>Bistrot Andrea</b>



## Vente de terrains communaux & Acquisition programmée d'une parcelle

Depuis de nombreuses années, la commune tentait de vendre les parcelles situées à côté des ateliers communaux.

Son objectif était d'y installer de nouveaux artisans. L'entreprise voisine, SED, en plein essor, a sollicité la commune pour se porter acquéreur de l'ensemble des 3 parcelles, soit une surface d'environ 4 120 m<sup>2</sup>. Afin de faciliter le développement de ce beau fleuron sur notre commune (récompensé récemment par la CCI de Vichy dans la catégorie des entreprises qui réussissent), la municipalité a accepté de lui céder les parcelles en question pour la somme de 59 940 €. La vente sera signée prochainement chez le notaire.

En parallèle, la commune a l'opportunité d'acheter une parcelle près de la mairie, jouxtant le city stade. Cette parcelle de 1 887 m<sup>2</sup> appartient à Mme Catherine Cartoux. Elle constituera une réserve foncière pour de futurs projets de la commune. La vente au prix de 20 €/m<sup>2</sup> devrait être réalisée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

### La fermeture du réseau cuivre est confirmée pour le 31 janvier 2028

#### Pensez à anticiper !

Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Il nécessite des réparations plus fréquentes, et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour accompagner les usages du quotidien.

Orange, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture. La fermeture du réseau cuivre ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe et internet. Bien au contraire !

L'accès à l'internet et au téléphone sera désormais assuré par un réseau plus moderne et performant, la fibre optique.

La fermeture du réseau cuivre concerne à la fois le réseau DSL (internet) et le RTC (la téléphonie fixe) qui fonctionnent avec la prise en T.

La fermeture pour Biozat interviendra, au plus tard le 31/01/2028, sous réserve du respect des critères de fermeture.

Les collectivités devront accompagner les publics vulnérables.

Alerte également sur les ascenseurs, les télésurveillances de bâtiments et les téléassistances en 2G qui devraient passer en 4G. Cependant, les opérateurs disent anticiper et prennent déjà contact avec les usagers. Si des zones n'étaient pas encore couvertes par la fibre d'ici les dates butoirs, l'Arcep interdira la fermeture du cuivre. L'appel d'offres de dépôse du réseau cuivre est en cours.

Pour toute information, référez-vous au guide utilisateur : [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/trehautdebit/reseau\\_cuivre-particuliers\\_web.pdf?v=1713793222](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/trehautdebit/reseau_cuivre-particuliers_web.pdf?v=1713793222)

## Fonds de Prévention Retrait-Gonflement des Argiles (RGA)

Bref retour sur la présentation en Préfecture, par la DDT, le 11 décembre dernier, de ce **dispositif expérimental** (2026-2027) conduit dans 11 départements, dont l'**Allier (48 communes identifiées dont Biozat)** et le Puy de Dôme.

En regard d'une évolution exponentielle annoncée, d'ici 2050, du risque assurantiel, l'Etat met en place un système d'aides de **PRÉVENTION**.

Autrement dit, ne sont pas concernés, par ce fonds d'aides, les propriétaires dont les maisons présentent déjà des dégâts importants. (Dommage !)

**La démarche consiste à établir un diagnostic préventif de vulnérabilité de la maison** (construite avant 2010 et fissures inférieures à 1 mm) **et à participer au financement d'actions potentiellement correctives** (gestion des eaux, végétation, imperméabilisation des sols au droit des fondations, ...). Par ailleurs, ces aides seront dimensionnées **en regard de vos revenus**.

L'Etat a confié la mission « **d'Aller vers la population** » au réseau associatif national du secteur de l'amélioration de l'habitat, **SOLIHA**.

**Une visite à domicile sera réalisée afin de vérifier l'éligibilité de votre dossier et un accompagnement administratif vous sera proposé.**

L'Etat sollicite les Mairies pour relayer l'information...

*Nous avons été plusieurs maires à afficher notre déception par rapport à un tel dispositif qui va concerner trop peu de propriétaires.*

*Nous avons également déploré les refus répétés de l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle de nos communes.*

Contact : [rga.allier@soliha.fr](mailto:rga.allier@soliha.fr) – 04 70 28 45 78

## Bibliothèque : à la rentrée de janvier

Aline vous donne rendez-vous les jeudis après-midi



« Notre bibliothèque vous attend. Nos rayons croulent sous les livres (au sens propre et figuré !). Nous avons un large choix d'ouvrages : romans d'auteurs régionaux, policiers, contemporains, œuvres classiques. Si vous avez une demande précise, nous faisons tout pour vous satisfaire, et ce, grâce à la médiathèque de Gannat. Nous accueillons toujours avec plaisir nos jeunes lecteurs accompagnés de leur mamie et même arrière grand-mère. Merci à vous mesdames ! Merci aussi aux généreux donateurs qui, grâce à leurs dons, nous permettent de renouveler notre stock.

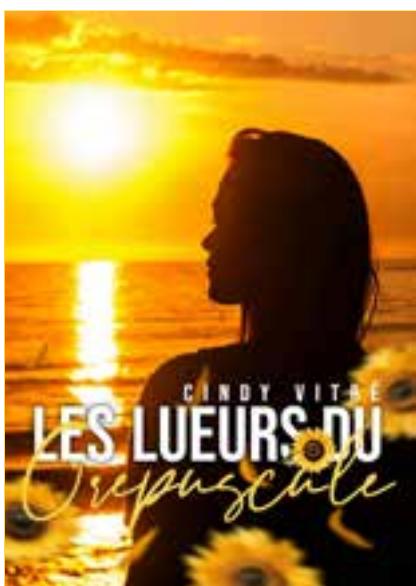
Dès la rentrée de janvier, la nouvelle Maison des Associations sera disponible. L'accueil à la bibliothèque reviendra donc au jeudi après-midi, jour de réunion du dynamique club du 3<sup>ème</sup> Age de la commune, permettant ainsi aux lecteurs de faire un détour à la bibliothèque avant de passer à la belote.

► **Notez la nouvelle plage horaire de la bibliothèque le jeudi de 13H30 à 16H.**

Les autres jours, Véronique vous recevra aux heures d'ouverture de la mairie.

Bon pied, bon œil, nous vous attendons ! Lire vide l'esprit. Une cure de « bibliothérapie » est salutaire pour tous, grands et petits. A très bientôt de vous rencontrer ! »

**Nous remercions Aline pour son grand engagement pour une bibliothèque toujours mieux approvisionnée, sans oublier la convivialité !**



Cindy VITRE, fille de Michèle Lenoir, Biozatoise depuis 2003, et elle-même habitante de Biozat pendant ses études secondaires à Presles (2004-2007) puis durant la faculté de Droit à Clermont, de 2007 à 2013.

A l'issue de ses études, Cindy a occupé un premier poste d'adjointe de direction en Ehpad, puis de Directrice en 2014. Elle n'avait alors que 25 ans...

Dans « **Les Lueurs du Crémuscle** », Cindy dévoile ses incertitudes, tout d'abord, puis son farouche engagement au service du bien-être de « ses résidents ». Et elle y parvient quitte à sacrifier une partie de sa vie privée. Récit touchant et « hommage vibrant à ceux qui habitent ces lieux trop souvent décriés et à ceux qui les font tenir debout ».

Pour toute commande, contact : [cindyvitre187@gmail.com](mailto:cindyvitre187@gmail.com)



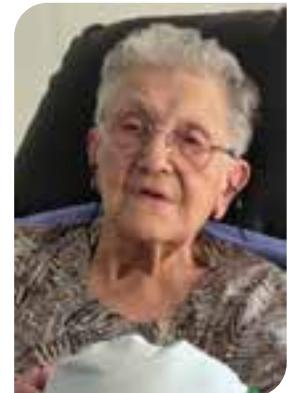


## La Commission d'Action Sociale n'oublie pas les Aînés de la commune

Cette année, 62 personnes ou couples ont reçu un « bon de Noël » d'une valeur de 25 euros, à dépenser à l'épicerie du Bistrot Andrea ou auprès des Volailles Pouzadoux à Monteignet/Andelot.

Par ailleurs, 9 personnes ont eu la visite d'élus et reçu un colis de friandises, de la même valeur.

Les personnes hébergées dans divers établissements ont toujours plaisir « à parler de la commune ».



Suzanne GERBE

## Le Relais Petite Enfance « les mini-pousses »

Lieu d'informations, d'écoute, de rencontres et d'échanges autour du jeune enfant, le Relais Assistants Maternels est un service intercommunal de proximité, ouvert à tous.

### Le Relais propose :

#### • Des permanences d'informations administratives :

- Informations et accompagnement des parents, futurs parents dans la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant : accueil individuel ou accueil collectif, avec des échanges autour du bien-être de l'enfant, des questions éducatives (adaptation, sommeil, alimentation, etc..). Une estimation du coût du mode d'accueil peut être réalisée.
- Informations et accompagnement en matière de droit du travail : contrat de travail, calcul de mensualisation, congés payés, etc... auprès des parents-employeurs et des assistants maternels.
- Informations sur le métier d'assistant maternel : démarches pour obtenir l'agrément, les aides à l'installation et les autres métiers de la petite enfance pour une évolution de carrière.



#### • Des ateliers d'éveil et de socialisation itinérants dans différentes communes du territoire.

L'animatrice se déplace une fois par mois à Biozat, selon un planning défini à l'avance. Elle accueille les enfants âgés de 0 à 6 ans, accompagnés de leur assistant(e) maternel(le), parent, grand-parent ou garde d'enfants à domicile. Ces temps collectifs permettent aux enfants une ouverture aux autres afin de les socialiser et aux adultes un moment pour rompre leur isolement, tisser des liens.

Au programme : motricité, éveil artistique, éveil musical, éveil sensoriel, séances bébés lecteurs, etc... mais aussi des sorties, des spectacles, des festivals (Festi'contes, fête de la zik).



Vous souhaitez avoir plus d'informations,  
n'hésitez pas à nous contacter !

**Relais Petite Enfance « les mini-pousses »**  
**4 allée Jusserand 03800 GANNAT**

Tél: 04 70 32 57 18

E-mail : [relais.lesminipousses@ccspsl.fr](mailto:relais.lesminipousses@ccspsl.fr)

**Prochaines séances  
à la Maison des Associations de Biozat**

- jeudi 29 janvier 9h-12h
- vendredi 27 février 9h-12h
- vendredi 27 mars 9h-12h



## Présence de la commune au salon des maires à Montluçon et au congrès à Paris

Le 17 octobre dernier, notre commune a participé au 7<sup>ème</sup> salon des maires à Montluçon

Le Président du Sénat, Gérard Larcher, a apporté son regard sur les interrogations politiques du moment.

### 107ème Congrès des Maires à Paris les 19 et 20 novembre

**« Ce 107<sup>e</sup> Congrès, qui clôture un mandat municipal d'une intensité historique, a fait le choix de placer ses travaux sous le signe de la LIBERTÉ.** Non pas une liberté abstraite ou théorique, mais la liberté d'Agir : la liberté fondamentale pour les maires de décider, de financer leurs ambitions et d'innover au service de leurs concitoyens. Cette LIBERTÉ, qui nous manque tant aujourd'hui, est la condition sine qua non d'une démocratie vivante et solide, tant au niveau local que national. »...

**« Des crises qui minent la confiance de nos concitoyens,** qui sapent nos budgets, affaiblissent nos services publics, nous laissant souvent seuls, nous les maires, en première ligne.

Dans le même temps, l'Etat étouffe nos capacités d'action sous l'avalanche des captations ou suppressions de nos leviers financiers, de transferts de compétences ou du poids de normes souvent contradictoires si ce n'est absurdes. Six années de secousses, de sidérations, mais aussi d'une capacité d'adaptation exemplaire. Les communes ont été là quand tout vacillait. »...

#### « Pour que s'épanouisse la liberté : la subsidiarité.

La subsidiarité n'est pas un principe juridique parmi d'autres, c'est le fondement même de la LIBERTÉ locale. Elle signifie qu'une décision doit être prise au niveau le plus proche des citoyens concernés, là où elle est la mieux adaptée aux réalités du terrain. Appliquer ce principe, c'est reconnaître que ruralité et métropoles n'ont pas les mêmes besoins, que les quartiers populaires des villes ne peuvent être gouvernés comme des zones pavillonnaires, que chaque territoire a sa propre histoire, ses propres défis, et donc ses propres réponses. La subsidiarité, c'est l'antidote à l'uniformité stérilisante. ...Sans elle, la décentralisation n'est qu'un leurre. »...

**« Comme l'a dit un jour Churchill,** à une époque où la liberté était menacée - prenons le changement par la main, avant qu'il ne nous prenne par la gorge -

**Ce changement, c'est celui d'une République refondée,** qui fait confiance à ses Maires et leur donne les moyens d'agir. La LIBERTÉ est notre ambition. La Commune est notre force. »



## PLU : point d'étape

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) poursuit son avancée et sera soumis au vote du Conseil Municipal en début d'année prochaine. Voici la liste des dernières étapes franchies ainsi que les prochaines étapes :

- **Consultation des personnes publiques associées (PPA) :** Avis favorable

A la mi-septembre l'ensemble des organismes consultés ont rendu un avis favorable sur le contenu du PLU.

Seul un service environnement de l'État a indiqué ne pas disposer des moyens nécessaires pour examiner le dossier dans les délais impartis (et donc n'a pas émis d'avis).

- **Enquête publique :**

L'enquête publique s'est déroulée du 6 octobre au 6 novembre. Une quinzaine de propriétaires ont rencontré le commissaire enquêteur.

A l'issue de la consultation, le commissaire enquêteur a établi un procès-verbal de synthèse auquel la mairie lui a répondu dans le délai réglementaire de 15 jours.

Le rapport final du Commissaire Enquêteur est ensuite parvenu en mairie le 8 décembre.

#### Prochaine étape du processus : Approbation du PLU par le conseil municipal

- **Janvier 2026 : objectif approbation du PLU**

La Commission PLU se réunira une dernière fois avec le consultant qui accompagne la mairie sur ce projet.

Nous analyserons ensemble le rapport du commissaire enquêteur et nous finaliserons les derniers détails sur l'ensemble des documents du PLU.

Le PLU sera ensuite soumis au vote du Conseil Municipal pour approbation.

## STOP AUX VIOLENCES CONJUGALES... en milieu rural aussi !



Florence Brionnet, Conseillère municipale a participé à la journée d'action du 25 novembre organisée à Commentry dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Elle nous livre son ressenti :

En 1<sup>ère</sup> partie : projection du film documentaire «Je était une autre», suivi d'un débat en présence de la réalisatrice Manon Salmon, ainsi que de 3 femmes ayant témoigné dans le film. Échanges très intéressants qui permettent de mieux comprendre la situation d'emprise dans laquelle elles se sont trouvées, et par conséquent les aides qui peuvent être apportées. Bande annonce du film : [https://youtu.be/rJUHB8f00\\_g?si=vekV26ENAR1ffg0B](https://youtu.be/rJUHB8f00_g?si=vekV26ENAR1ffg0B)

En 2<sup>ème</sup> partie : Lancement de l'opération «**STOP aux violences conjugales...en milieu rural aussi**» dans le cadre du programme ERRE (Elus Ruraux Relais de l'Egalité), initié par l'Association des Maires Ruraux de France.

Ce programme vise à contribuer efficacement à la lutte contre les violences intrafamiliales. Il s'appuie sur un réseau de référents départementaux et municipaux.

**La moitié des féminicides se produisent en effet en milieu rural** alors que celui-ci n'est occupé que par un tiers de la population. Les milieux ruraux apparaissent en outre souvent comme amplificateurs d'inégalités.

De par sa proximité (accessible «dès le premier mètre»), l'**élue(e) rural(e)** est un maillon important de la chaîne de solidarité destinée à lutter contre les violences intrafamiliales en complément des diverses instances ou organismes tels que la Gendarmerie, le CIDFF, les associations spécialisées (CPCA, JEC, ...).

Dans les villages de l'Allier, boulangeries et pharmacies vont être invitées à utiliser des sacs en papier où figurent un « violentomètre » et les numéros d'urgence contre les violences, à l'initiative de conseillers municipaux qui ont rejoint le mouvement des élus ruraux relais de l'égalité (ERRE).

Contactez votre mairie pour obtenir le numéro de votre ERRE

### EN CAS DE DANGER

En cas de danger immédiat : mettez-vous à l'abri

### COMPOSEZ-LE

17 POLICE GENDARMERIE	18 POMPIERS	15 URGENCES MÉDICALES	114 SIGNALLEMENT DE VIOLENCES PAR SMS
-----------------------------	----------------	-----------------------------	---

### Violences au sein du couple, et si j'étais concerné(e)

**ta relation est saine quand il...**

Respecte tes décisions et tes goûts

Accepte tes ami-e-s et ta famille

A confiance en toi

Est content quand tu es épanoui-e

S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble

T'ignore des jours quand il est en colère

Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose

**VIGILANCE, DIS STOP**  
**Il y a de la violence quand il...**

Rabaisse tes opinions et tes projets

Se moque de toi en public

Te manipule

Est jaloux en permanence

Contrôle tes sorties, habits, maquillage

Fouille tes textos, mails, applis

Insiste pour que tu envoies des photos intimes

T'isole de ta famille et de tes ami-e-s

**PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE**  
**Tu es en danger quand il...**

Te traite de folle quand tu lui fais des reproches

«Pète les plombs» lorsque quelque chose lui déplaît

Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe.

Menace de se suicider à cause de toi

Te touche les parties intimes sans ton consentement

Menace de diffuser des photos intimes de toi

T'oblige à regarder des films pornos

T'oblige à avoir des relations sexuelles

### POUR UN HÉBERGEMENT D'URGENCE

Appelez le 115 : Mise à l'abri / Hébergement

**Pour être écouté(e), informé(e), aidé(e)**

CIDFF03 : 04 70 35 10 69 / cidff.03@orange.fr

Justice et citoyenneté 03 : 04 70 03 95 60 / contact@jec03.fr

CDAD03 : 04 70 35 17 48 / cdad-allier@justice.fr